

## PARTENAIRE DE L'ORGANISATION EUROPEENNE DE PROSPECTION RESPONSABLE

Devenez partenaire de l'OERP

Comment faire ?

Plusieurs solutions de partenariat pour soutenir notre organisation dans la conduite de ses différents projets et de son développement (formation et information, achat de matériel pour les divers actions médiatiques, frais site internet et frais annexe des membres fondateurs du bureau...):

- Panneau publicitaire, grande bannière, Flyers
- Equipement T-shirts (pour nos divers actions médiatiques)
- Encart publicitaire sur le site internet (bannière animée)
- 1 à 2 médias par mois pour une grande visibilité
- Mécénat « Membre et partenaire d'honneur de l'OERP »



ORGANISATION EUROPEENNE  
DE PROSPECTION  
RESPONSABLE



SPONSOR



Red Bull



# LES PANNEAUX PUBLICITAIRES, GRANDE BANNIERE ET FLYERS

## Présentation :

Mise en place d'un panneau publicitaire, sur les réseaux sociaux et site internet de l'annonceur pour l'annonce de toutes nos actions 2020 et 2021.

**Favoriser la promotion commerciale de l'annonceur aux cours de nos actions dans toutes la France et pays Européen.**

Vous pouvez nous fournir vos flyers, qu'on pourra distribuer durant nos actions médiatiques.

Un contrat est signé entre les deux parties sur une durée de 3 mois (du 1 septembre 2020 au 1 Décembre 2020).

Au terme de ce contrat, l'annonceur pourra reconduire l'exposition de son panneau dans le gymnase par un nouveau contrat portant sur une ou plusieurs années.

## Les tarifs :

Année 2020	Prix (en Euros TTC)	
	1 panneau	
3 mois	450 €	
6 mois	790 €	
9 mois	980 €	
1 an	1150 €	

## Avantage fiscal :

Sur votre demande une facture ou attestation sera établie afin que vous puissiez le déduire de votre déclaration d'impôt. Les versements ouvrent droit à **une réduction d'impôt (publicité)**.

## Exemple :

# Red Bull



# EQUIPEMENTS T-SHIRTS (POUR NOS DIVERS ACTION MEDIATIQUES)

## Présentation :

Equiper (500 maillots et 500 casquettes) les équipes de l'OERP pour leurs diverses actions médiatiques, pour la vente de produits par internet et dans les Rallyes avec votre publicité dessus.

## Les tarifs :

Plusieurs choix sont possibles

1. **Un jeu complet** (100 maillots et casquettes) : environ 3'500 €
2. Votre publicité sur **un jeu de maillots de 20 pièces ou casquette des organisateurs des actions et manifestations** : 350 € par an pendant 1 ans.

## Avantage fiscal :

le déduire de votre déclaration d'impôt. Les versements ouvrent droit à **une réduction d'impôt (publicité)**.

## Exemple :



## Présentation :

Campagne d'affichage (couleur – format A3) pour annoncer nos actions et manifestations.

## Les tarifs des encarts publicitaires :

Plusieurs choix sont possibles :

Partenaire d'une action médiatique : 350 € un espace publicitaire sur le Flyer

2 actions : 690 €

5 actions: 800 €

12 actions: 1500 €

## Avantage fiscal :

Sur votre demande une facture ou attestation sera établie afin que vous puissiez le déduire de votre déclaration d'impôt. Les versements ouvrent droit à **une réduction d'impôt (publicité).**

## Exemple :



**ACTION DÉPOLLUTION  
A PARIS RIVE GAUCHE**



21 SEPTEMBRE 2020 à 14h

**OEPR** ORGANISATION EUROPEENNE  
DE PROSPECTION  
RESPONSABLE

**Auchan**  
supermarché



**ORGANISATION EUROPEENNE  
DE PROSPECTION RESPONSABLE**

Nos partenaires

**Red Bull**

**BNP PARIBAS**

**Auchan**  
supermarché

**orange™**

**HYPER U**

# LE MECENAT

## Présentation :

Devenez le parrain et le membre d'honneur de « **l'Organisation Européenne de Prospection Responsable** » afin de soutenir le club pour la pérennisation du salarié du club.

## Le Mécénat qu'est ce que c'est ?

L'Organisation doit être d'intérêt général et l'organisation doit exercer une activité non lucrative.

**Seul le nom du donateur (logo, sigle...) doit apparaître à l'exception de tout message publicitaire.** Le nom peut figurer notamment sur les supports de communication de l'organisation ; Il doit exister une disproportion marquée entre les sommes données et la valorisation de la "prestation rendue". A défaut, il s'agit d'une opération de publicité.

Il est conseillé de constater une opération de mécénat par un contrat écrit. La définition des obligations des deux parties est de nature à éviter les litiges ultérieurs. En outre, l'entreprise doit conserver une pièce justificative à l'appui de sa comptabilité.

**T-shirts, site internet et divers support visible (pour nos divers actions médiatiques)**

## Avantage fiscal

La loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations a modifié l'avantage fiscal attaché aux dons. Ce nouveau régime prend effet au 1er janvier 2003.

## Entreprises concernées

Sont concernées les entreprises relevant de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC), des bénéficiaires non commerciaux (BNC) ou des bénéficiaires agricoles ( BA).

## Plafond de déduction

Les versements sont pris en compte dans la limite de 5 p. mille du chiffre d'affaires. Lorsqu'ils excèdent cette limite, l'excédent donne lieu à avantage fiscal au titre de l'un des cinq exercices suivants. Ces excédents reportés sont compris dans la limite de 5 p. mille, après les versements de l'année.

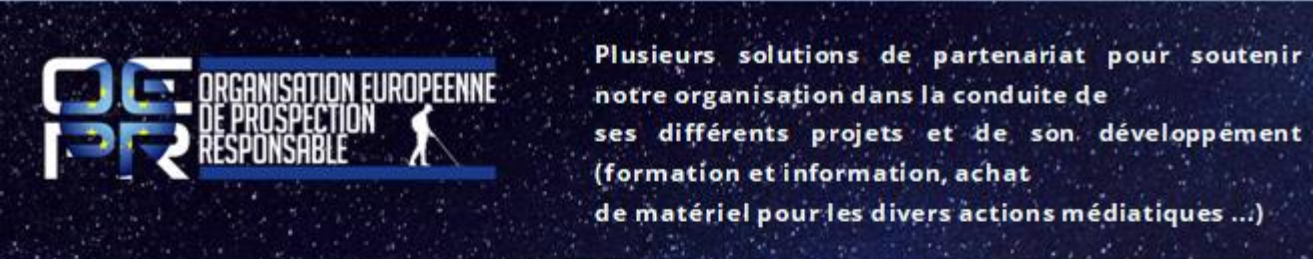
## Réduction d'impôt

Les versements ouvrent droit à **une réduction d'impôt égale à 60% de leur montant.** Chaque année, elle est calculée en priorité sur les dépenses de l'année; les reports sont retenus ensuite, par ordre d'ancienneté.

**PRÉCISIONS :** Un exploitant individuel peut à la fois bénéficier de la réduction d'impôt au titre des dons des particuliers et à celle prévue en faveur des

dépenses de mécénat. Les mêmes versements ne peuvent ouvrir droit qu'à une seule réduction d'impôt.

## NOS FORMULES



Plusieurs solutions de partenariat pour soutenir notre organisation dans la conduite de ses différents projets et de son développement (formation et information, achat de matériel pour les divers actions médiatiques ...)

AVANTAGE/ FORMULE	BRONZE	SLIVER	GOLD	PLATINIUM
EQUIPEMENT T-SHIRTS	✓	✓	✓	✓
FLYERS / PANNEAU PUBLICITAIRE	✗	✓	✓	✓
BANNIÈRE ANIMÉE SUR NOTRE SITE WEB	✗	✗	✓	✓
1 À 2 MÉDIAS PAR MOIS	✗	✗	✓	✓
VISIBILITÉ SUR NOS APPLICATIONS WEB ET MOBILE	✗	✗	✗	✓
<b>TARIFS</b>	<b>100€</b>	<b>250€</b>	<b>500€</b>	<b>1000€</b>

\* durée de 3 mois pour les divers formules marketings

Vous voulez nous rejoindre dans toutes nos actions ?  
Rejoignez-notre Organisation dès maintenant.

Par mail : [sponsoring@organisation-epr.org](mailto:sponsoring@organisation-epr.org)

Notre site internet : <https://organisation-epr.org>

Adresse : Organisation Européenne de Prospection Responsable, jeudi, 33190 Puybarban

Mobile : 0770454987 étranger : 0033 770454987